



Saint Loup sur Semouse, le

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 MARS 2006

L'an deux mil six, le dix mars, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale en date du trois mars, sous la présidence de Monsieur André ROUILLER.

Etaient présents :

Mr MANGEL, Mmes VALOT, DAVAL, BOGGIO, Mr AZOU, Mme BARRET, Melle RUGGI, Mr HACQUARD, Mme FRANÇOIS, MM. BILLARD, LEROY Michel, Mme DOUCET, Mr BORDOT.

Etaient absents : MM. GENET (pouvoir à Mr ROUILLER), BEAUDOUIN (pouvoir à Mme MOUTENOT), BENAND (pouvoir à Mme BARRET), Mme MOUTENOT, Mr AUDINO (pouvoir à Mr AZAOU), Mme DELLAOUI (pouvoir à Mme DAVAL), MM. RICHARD (pouvoir à Mr BILLARD), ARENA (pouvoir à Mme VALOT), BAUDOIN, Mme TASSI, Mr LEROY Hervé (pouvoir à Mr LEROY Michel), Mme MERCIER (pouvoir à Mme FRANÇOIS), Mr GRANDJEAN (pouvoir à Mme BOGGIO)

Monsieur Thierry MANGEL a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare avoir reçu dix procurations :

- Monsieur Ludovic GENET à Monsieur André ROUILLER
- Monsieur Christophe BEAUDOUIN à Madame Paulette MOUTENOT
- Monsieur Gaston BENAND à Madame Josette BARRET
- Monsieur Dominique AUDINO à Monsieur Jean-François AZOU
- Madame Sarah DELLAOUI à Madame Katia DAVAL
- Monsieur Ladys RICHARD à Monsieur Jean-Paul BILLARD
- Monsieur Dominique ARENA à Madame Evelyne VALOT
- Monsieur Hervé LEROY à Monsieur Michel LEROY
- Madame Huguette MERCIER à Madame Danièle FRANÇOIS
- Monsieur Pierre GRAND JEAN à Madame Maud BOGGIO

Le Maire propose d'effectuer une minute de silence en la mémoire de Madame Paulette MENOUD, ancienne adjointe au Maire pendant plusieurs mandats.

Monsieur Thierry MANGEL est nommé secrétaire de séance.

Aucune objection n'étant émise sur le compte-rendu de la séance du 31 janvier dernier, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Le Maire mentionne que la question concernant le transfert de la compétence gaz au SIED 70 a été retirée de l'ordre du jour par manque d'éléments. Elle fera l'objet d'une prochaine réunion du conseil.

1- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2006:

Madame Evelyne VALOT présente le débat d'orientation budgétaire 2006 à l'aide du document transmis en annexe de la convocation du Conseil Municipal.

Sur la surveillance des dépenses de fonctionnement, intervention de Monsieur Michel LEROY qui déclare que la majorité est pleine d'intentions mais qu'elle a du mal à les mettre en pratique. Il rappelle ses propos tenus en commission des finances sur la nécessité de trouver un moyen pour stabiliser les dépenses de fonctionnement. Il souhaite savoir les moyens qui vont être mis en œuvre.

Madame Evelyne VALOT déclare que plus aucun achat (pour exemple du tournevis au plein d'essence) ne sera réalisé sans l'aval de l'Adjointe aux finances.

Monsieur André ROUILLER déclare être preneur de toutes les idées que pourrait apporter Monsieur LEROY.

Monsieur Michel LEROY déclare les avoir déjà suggérées : il convient d'associer le personnel au souci d'économies d'énergie.

Au niveau des achats, Monsieur Denis HACQUARD trouve nécessaire qu'une seule personne s'occupe des achats concernant les services techniques.

Madame Evelyne VALOT répond que c'est justement ce système qui va être mis en place. Jusque là, les factures étaient visées une fois les achats réalisés, maintenant, il faudra la délivrance d'un bon par l'Adjointe aux finances pour pouvoir acheter. Elle déclare ne plus avoir aucune autre possibilité si on veut freiner les dépenses.

Madame Josette BARRET dit qu'il serait peut-être judicieux de procéder aux achats en globalité plutôt qu'au coup par coup ce qui pourrait peut-être réduire les tarifs ou faire bénéficier de remises.

Monsieur Denis HACQUARD suggère qu'on fasse un inventaire du matériel de chaque agent, en attribuant à chacun une dotation. Il faudrait, ajoute-t-il, les responsabiliser un peu plus avec leur matériel

Monsieur Thierry BORDOT dit qu'il existe une technique comptable, qui n'a jamais été mise en place à Saint-Loup, mais qui permet de gérer les engagements de dépenses et de recettes aux différents chapitres. Il dit que ce n'est pas facile à instituer car cela oblige une certaine rigueur dans la gestion des grandes enveloppes mais cela permet d'avoir une vue plus précise sur la gestion des plus grands postes, sans possibilité de dépasser où le cas échéant, en justifiant le dépassement de la dépense.

Monsieur Denis HACQUARD précise que si un inventaire annuel est déjà réalisé au niveau du matériel, et que si, par exemple, on estime l'enveloppe de l'année inférieure à 10% par rapport à l'année précédente, on devrait réduire les dépenses.

Monsieur Jean-François AZOU est d'accord sur la nécessité de sensibiliser les agents, cependant, il souligne des points sur lesquels le personnel n'est pas forcément responsable, pour exemple, l'importante augmentation des combustibles en 2005 au niveau des coûts mais aussi en volume.

Madame Edith DOUCET demande des précisions sur l'augmentation en volume.

Monsieur Jean-François AZOU pense que c'est lié aux basses températures de cet hiver, mais avoue qu'il y a aussi peut-être une petite démobilisation par rapport à cette économie d'énergie qui vient d'être évoquée. Il constate que, quel que soit l'endroit, les consommations ont été beaucoup plus importantes.

Madame Edith DOUCET rappelant la vétusté des chaudières, estime qu'il serait judicieux de penser à l'énergie renouvelable.

Si Monsieur AZOU reconnaît la vétusté des chaudières, il considère cependant normal de laisser aller le matériel jusqu'à son terme, mais il estime cette idée valable dans le futur.

Monsieur Denis HACQUARD rappelle qu'à un moment, les fournisseurs d'énergie proposaient des études aux collectivités. S'il est possible de faire réaliser, aux frais de ces fournisseurs un audit, pourquoi pas ?

Monsieur Thierry BORDOT tient à mentionner que dans ses propos, il n'était nullement question de rendre responsable le personnel communal. Il pense qu'il faut, cependant, approfondir cette idée de responsabiliser mais trouver aussi les moyens techniques. S'il y a des postes qui sont effectivement non maîtrisables du fait d'éléments extérieurs, il faut,

à plus forte raison, chercher les sources d'économie d'énergie ailleurs. Il est toujours difficile de demander un peu plus à chacun, mais la situation fait que c'est nécessaire pour pouvoir nous en sortir.

Madame Evelyne VALOT continue la lecture sur les taxes et les tarifs pour 2006.

Selon Monsieur Thierry BORDOT, il est difficile de réagir par rapport au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Michel LEROY estime qu'il faut dire que le tarif de l'abonnement de l'eau est revu à réception de la lettre dans laquelle il est demandé d'équilibrer le budget de l'eau. Il faut dire ouvertement, mentionne-t-il, que les tarifs sont augmentés parce que cela nous est demandé. Il rappelle qu'en commission des finances, les questions suivantes avaient été posées : est-on obligé de passer à 5% ? est-ce que l'augmentation prévue n'est pas supérieure au déficit réalisé en 2004 ?

Monsieur André ROUILLER explique: " une somme sera prévue au budget pour définir le périmètre de protection et dans la mesure de nos possibilités l'achat du terrain où il y a les puits"

Monsieur Jean-François AZOU précise que cette augmentation n'aura lieu qu'en 2007, puisqu'il y a un an de décalage.

Monsieur Jean-Paul BILLARD fait remarquer que dans certaines communes l'augmentation est de 22%.

Madame Maud BOGGIO dit que les tarifs de la Ville sont en dessous des barèmes nationaux et départementaux et que cette augmentation a été fixée au plus juste.

Madame Evelyne VALOT déclare ensuite qu'aucun investissement ne sera réalisé au budget communal en 2006 afin de ne pas augmenter l'état de la dette.

Monsieur Michel LEROY pense que c'est prendre le risque de voir les gens se démobiliser, comme quelques commerçants qui commencent à trouver le temps long par rapport aux travaux prévus au centre ville, notamment de la rue Henry Guy jusqu'à hauteur de la pharmacie. Il déplore que l'on fasse miroiter des choses qu'on ne fera pas.

Monsieur AZOU ne pense pas que la ville a fait miroiter quoi que ce soit.

Madame Maud BOGGIO rappelle que ces projets ont été débattus à l'automne 2004 avec le SIC A. Une réunion a d'ailleurs eu lieu avec les commerçants. Il y a eu effectivement réalisation d'une étude financée à 40% par l'OCMACS. La Commune n'est jamais allée plus loin et n'a jamais rien fait miroiter aux commerçants lupéens, sinon que d'être partenaire de l'étude. Elle déclare être consciente que c'est une belle étude, mais qui, pour l'instant, restera dans les tiroirs.

Madame Evelyne VALOT dit que le lotissement Champ la Chèvre ne sera réalisé qu'à la seule condition que le budget de la Commune ne supporte pas de pertes financières comme au lotissement du Vieux Château.

Monsieur Thierry BORDOT demande comment s'y prendre.

Monsieur Thierry MANGEL dit que la configuration est différente du lotissement du Vieux Château, à savoir que des réseaux passent déjà devant (électricité, gaz) et ceux à créer seront réalisés en interne puisqu'il ne s'agit plus que d'une extension. Des négociations sont en cours avec GDF, ce pourrait être gratuit. Concernant les réseaux eau et assainissement, une étude est en cours pour une réalisation en interne, ce qui réduira considérablement le coût.

Monsieur Thierry BORDOT ne pense pas que la Ville sera gagnante en faisant réaliser ces travaux en interne et il demande à quel prix sera réalisé le m².

Monsieur Thierry MANGEL déclare que le prix sera vu en commission d'urbanisme. A ce jour, il l'estimerait aux alentours de 15 € le m².

Selon Monsieur Thierry BORDOT, Il devrait y avoir création de canalisations, d'une route, l'éclairage, les trottoirs. Par rapport à la possibilité de faire les travaux en régie, il estime que si les services techniques se chargent des travaux, ce sera un lotissement au rabais. Pour lui, il y a manque de technicité pour certains et d'autre part, les agents ont autre chose à faire que du travail d'entreprises.

Monsieur Thierry MANGEL respecte son point de vue mais pense que Monsieur BORDOT devrait attendre avant de porter un jugement. Il lui rappelle qu'il faut considérer ces travaux comme une extension de réseau qu'on ne peut pas comparer à la réalisation complète d'un lotissement. Il lui demande d'attendre le résultat de l'étude.

Monsieur Thierry BORDOT reproche que les éléments soient donnés seulement au coup par coup.

Monsieur André ROUILLER fait le constat qu'un certain nombre d'employés est très capable et que leur rôle n'est pas seulement de boucher des trous sur la route.

Monsieur Thierry MANGEL déclare qu'au service de l'eau, les travaux se font en régie. Ce qui leur est demandé au niveau du Champ la Chèvre diffère très peu de ce qu'ils font habituellement.

Monsieur Denis HACQUARD fait ce constat : " ces employés ont été embauchés par vous-mêmes et aujourd'hui, vous estimez qu'ils ne sont pas compétents pour ce genre de travaux ?"

Monsieur Michel LEROY répond que plusieurs salariés ont été embauchés après leur départ.

Madame Maud BOGGIO dit que les agents qualifiés sont ceux engagés par son équipe.

Monsieur Thierry BORDOT maintient que le personnel n'est pas qualifié pour faire des travaux d'investissement de réalisation du lotissement.

Monsieur Thierry MANGEL lui répond qu'il ne cherche pas à le convaincre, mais il lui demande d'attendre pour porter un jugement, que toutes les études qui sont en train de se

réaliser en interne et externe évoluent un peu plus. Il est convaincu que le personnel est à la hauteur et a une certaine motivation pour la réalisation de la viabilisation de ce lotissement. Pour exemple, il rappelle qu'au lotissement du Vieux Château, pourtant réalisé par entreprises, plusieurs problèmes sont survenus sur le réseau d'eau parce que cela a été réalisé au rabais, les entreprises ayant utilisé un matériel de premier prix, les bouches à clefs étant de très mauvaise qualité. Dans le cas présent, La Ville travaillera avec du matériel de qualité.

Monsieur Jean-François AZOU insiste sur le fait que l'objectif est de vendre aux particuliers un terrain à moindre coût. Pour le lotissement du Vieux de Château, le terrain a été vendu deux fois moins cher que le prix de revient. Ce genre d'expérience ne pourrait pas être renouvelé tous les cinq ans.

Monsieur Thierry MANGEL déclare qu'il s'agissait d'une volonté. Le but était de remplir le lotissement pour pallier à un manque de parcelles à bâtir qui durait depuis des années. Il fait le constat que malgré l'image qu'on donnait souvent négative de Saint-Loup le lotissement s'est rempli. Il termine en disant que l'idée principale est de développer la Commune et pour développer la Commune, il faut que les gens s'y installent.

Le Maire explique qu'une délibération sera prise relatant ce DOB.

2 - RECONDUCTION DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Madame Evelyne VALOT propose qu'une délibération soit prise pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour un montant de 305 000 € sur une durée de un an. Elle communique les opérations effectuées en 2005.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise cette reconduction de ligne de trésorerie pour l'année 2006.

3 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION " REHABILITATION QUARTIER MAIRIE " :

Monsieur Thierry MANGEL rappelle que la délibération prise le 31 janvier dernier concernant la demande de DGE pour la réhabilitation du quartier Mairie suite à la démolition de la tour. La délibération mentionnait une demande de 300 000 €. Il convient d'ajouter la répartition suivante : 150 000 € sur 2006 et 150 000 € sur 2007.

Monsieur Thierry BORDOT souligne qu'il est dit dans le débat d'orientation budgétaire qu'il n'y aura pas d'investissement.

Monsieur Thierry MANGEL répond que cela glissera sur 2007 puisque la conclusion de l'étude ne sera rendue qu'en fin d'année 2006.

A l'unanimité sauf 2 contre (Mesdames VALOT et BARRET) le Conseil Municipal accepte cette proposition.

4 - ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE GROUPAMA :

Groupama vient d'adresser un chèque d'un montant de 1 028, 40 € suite au sinistre du 28 juillet 2005 au Centre social, après application d'une franchise d'un montant de 744, 60 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'encaissement de ce chèque.

5 - RENOUELEMENT CONVENTION BAR PSELLOS :

Monsieur André ROUILLER déclare avoir reçu un courrier le 31 janvier dernier de Monsieur Patrick PELLETIER, propriétaire du Bar Psellos pour le renouvellement de sa terrasse extérieure en période estivale.

Il demande l'autorisation d'installer sa terrasse du 1^{er} mai 2006 au 30 septembre 2006 de 8 heures à 23 heures devant le bar. Le montant de la redevance de 2005 était fixé à 56 €.

Le Maire propose de fixer ce tarif à 58 € pour l'année 2006, ce qui est accepté à l'unanimité sauf 2 abstentions (Valérie RUGGI, Denis HACQUARD). Une convention matérialisera cet accord.

6 - PARTICIPATION VOYAGES SCOLAIRES :

Madame Maud BOGGIO présente ces demandes en rappelant les barèmes fixés, à savoir :

15,25 € pour un voyage allant jusqu'à 152,50 € -
30,50 € pour un voyage supérieur à 152,50 €

- Une élève, étudiante à l'IUT de Vaivre participera à un voyage d'études à Munich du 11 au 14 avril prochains. Le coût du voyage étant fixé à 100 €, Madame BOGGIO propose une participation de 15,25 € à verser à l'IUT, ce qui est accepté à l'unanimité.
- Le collège des Combelles de Fougerolles ayant organisé un voyage à Gérardmer les 2 et 3 février derniers pour une classe de 3^{eme}, une élève est concernée par cette sortie pour un le coût 90 €. Madame Maud BOGGIO propose de participer à hauteur 15,25 € pour cette élève ce qui est accepté à l'unanimité.
- Le Lycée Lumière de Luxeuil organisera un voyage scolaire du 11 au 16 juin prochains. Le coût du voyage est fixé à 282, 50 € et trois élèves domiciliés à Saint-Loup y participeront. Madame Maud BOGGIO propose une participation de 30, 50 € par élève ce qui est accepté à l'unanimité.

7 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT "PANDEMIE GRIPPALE" :

Le Maire expose que la Préfecture demande, dans un courrier du 25 février dernier, que soit nommé par le Conseil Municipal un correspondant "pandémie grippale", le but étant de faciliter la coordination avec les services de l'Etat. Il propose de désigner Monsieur Thierry MANGEL correspondant pandémie grippale.

Madame Edith DOUCET demande si un recensement des élevages a été réalisé sur la Commune.

Réponse affirmative de Monsieur Thierry MANGEL qui fait part de nombreux appels téléphoniques reçus ces jours derniers concernant des petits oiseaux trouvés morts par des particuliers. Il informe que ce sont surtout les oiseaux migrateurs qui seraient porteurs du virus si celui-ci devait arriver sur notre région. Les services vétérinaires ont réalisé une carte

de France simulant les zones à risque dont font partie l'Alsace (cigognes) et ce qui borde la Saône. La Commune de Saint-Loup n'est pas citée dans cet arrêté. Suite à une réunion organisée par les services vétérinaires de Meurthe et Moselle et à laquelle il déclare avoir participé, les oiseaux migrateurs qui viendraient d'Afrique ne seraient pas atteints, la France ayant été contaminée par des oiseaux sauvages qui revenaient d'Europe de l'Est suite aux froids intenses.

Le virus se développant très rapidement, il fournit l'exemple d'un élevage de volailles qui peut être décimé en 48 heures. A la demande des services vétérinaires, si on trouve un oiseau mort, il est recommandé de l'enterrer et de le signaler ensuite en Mairie. Par contre si on retrouve au minimum cinq oiseaux dans un rayon de quelques centaines de mètres, les services vétérinaires se déplacent et analysent immédiatement.

Madame Evelyne VALOT déclare que ses propos ne sont pas ceux tenus par les médias qui incitent plutôt les particuliers à contacter la gendarmerie. Elle estime que si des analyses ne sont pas effectuées sur tous les cadavres trouvés, on n'aura jamais la certitude qu'il n'y a pas d'épidémie. Elle mentionne que des cigognes sont aussi passées sur la Commune.

Monsieur Thierry MANGEL dit que jusqu'à maintenant, les cigognes ne sont pas porteuses et qu'elles résistent. Personnellement, il déplore l'effet médiatique. Il dit ne pas tenir des propos laxistes mais qu'il ne faut pas dramatiser. Il rappelle qu'il faut prendre des précautions en présence d'un oiseau mort et le signaler en Mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal nomme Monsieur Thierry MANGEL correspondant "pandémie grippale".

8 - DESAFFECTATION D'UNE ECOLE :

Madame Maud BOGGIO fait un historique. Elle déclare que depuis le début de leur mandat, un travail conjoint a été réalisé avec les directrices et directeurs d'écoles, avec Monsieur COLIN, inspecteur d'éducation. Plusieurs commissions et réunions ont eu lieu. Diverses possibilités sont alors intervenues. Elle déclare que ce n'était pas son idée personnelle ni son optique d'en arriver à une telle extrémité, mais qu'ils sont là, au service des Lupéens et pas pour se faire plaisir en tant qu'élus. Elle souligne que c'est le constat qui est important ce soir, pas son avis personnel. Il semblerait qu'une majorité de lupéens ne souhaitent pas fermer ou mettre en réhabilitation l'école du centre. L'autre problème est qu'il y a de moins en moins d'enfants dans les années concernées dans le primaire. On arrive à des situations où même l'école du Centre, il y a deux ans, a perdu une classe. Elle fait le constat que les écoles se vident. C'est, dit-elle moins visible au Centre parce qu'on est passé de 7 classes à 6 classes.

Selon elle, c'est un peu plus sensible dans les quartiers. A chaque conseil d'école de début d'année, elle demande aux directrices le nombre d'élèves et au dernier conseil de classe des écoles maternelles du Mont Pautet, on a parlé d'une petite vingtaine d'enfants, en apprenant que régulièrement, des familles déménagent, construisent, les enfants quittent les écoles et qu'à priori on serait parti sur une rentrée scolaire de 2006 - 2007 d'environ 19 enfants pour l'école maternelle complète. Elle déclare que fin janvier, elle espérait que ces deux classes fonctionneraient toujours, que ce soit en maternelle Chanois ou Mont Pautet. Monsieur COLIN a appelé Madame BOGGIO fin janvier en lui disant que ce n'était plus possible de continuer avec deux classes dans ce contexte et qu'une classe serait supprimée à la

carte scolaire. Elle déclare être allée en réunion et que c'était indéfendable. Lorsque cela se joue à deux ou trois élèves surtout lorsqu'on est en ZEP, dit-elle, on peut encore essayer, mais il n'était pas possible de dire à l'inspecteur de laisser deux classes avec 19 élèves.

On ne peut que constater, et le document officiel est arrivé il y a deux jours :

" l'inspecteur d'académie nous informe qu'à la commune de Saint-Loup-sur-Semouse, il y a retrait de la 2^{ème} classe de maternelle".

Elle ajoute : "nous le savions déjà, nous en avions déjà discuté, on se retrouve avec une grande école avec une seule classe : 3 niveaux dans la même classe, en sachant qu'avec 3 niveaux dans la même classe, les tous petits ne seront plus accueillis. Une institutrice même aidée d'une ATSEM ne peut pas gérer les tous petits en plus des 3 niveaux.

Le problème, j'essayais de le repousser, mais il fallait prendre une décision, il fallait aussi regarder le coût. Ce n'est pas le coût de l'école qui m' a importé en premier lieu même si c'est entré dans la balance pour prendre la décision définitive de prévenir les gens de la commission et de prendre déjà une orientation, mais ce n'est pas épanouissant pour des enfants d'être dans une seule classe, il n'y a pas de vie dans une école où 19 enfants sont toujours ensemble et ce n'est pas forcément facile pour l'équipe enseignante de faire des choses évolutives et positives pour des petits. Voilà le premier aspect dans notre choix de demander une fermeture d'école, le deuxième n'étant pas moindre non plus.

Nous parlions tout à l'heure qu'il fallait faire des économies. Les chaudières, le coût du gaz, le coût du personnel, même s' il n' y a qu'une ATSEM à temps plein, il y a plein d'éléments de gestion d'entretien de cette école qui entraînent dans la balance et qui faisaient qu'entretenir une grande école vide coûte très cher pour ne pas être sûrs que nos petits aient une meilleure qualité d'enseignement. On a soumis en commission d'écoles ce souci, on n'a pas de solutions. Je suis navrée et désolée. Pour moi c'est un grand échec de mon mandat. On n'a pas de solution miracle, je n'en trouve pas, mes collègues non plus, pas plus que les gens de la commission des écoles auxquels j'en ai parlé. Pour le bien des enfants et pour l'économie de la Commune, la seule solution envisageable est de fermer et de désaffecter l'école maternelle du Mont Pautet.

Monsieur Michel LEROY : "vous vous adressez au public comme quoi vous avez rencontré les directeurs, je n'ai pas les mêmes informations que vous. Il paraît que cela c'est fait en commission des écoles mardi".

Madame Edith DOUCET : " je regrette de n'avoir pu y assister pour la bonne et simple raison que nous n'avons pas défendu les mêmes causes. J'étais au collège et on regrette que la Municipalité ne se soit pas mobilisée autour du problème concernant le Collège. Si on a récupéré notre 4^{ème} classe de 4^{ème}, c'est grâce à la force des professeurs et des parents d'élèves".

Madame Maud BOGGIO : " la commune n'est pas gestionnaire du Collège. Elle peut s'associer à une démarche mais elle ne peut pas aller, banderoles en mains, devant un collège lorsqu'elle n'est pas gestionnaire. La Commune s'est exprimée au niveau de Monsieur GARNIER lorsqu'il nous a demandé notre sentiment, mais on estime qu'on a un droit de réserve, c'est notre politique à nous, je ne dis pas qu'elle est juste, qu'elle est bien, qu'elle n'est pas bien, on ne tenait pas à aller manifester dans la rue, ce n'est pas notre place, c'est une démarche d'équipe et pas forcément nationale de rester discrets par rapport à des conflits"

Madame Edith DOUCET : " c'était défendre pour deux heures, une classe de supprimée"

Madame Maud BOGGIO : " on a donné notre sentiment à Monsieur GARNIER et on n'a pas à se justifier autrement qu'à l'égard du Principal du Collège. Il connaît notre position et c'était cela qui était important et on ne nous a pas demandé de participer activement avec des banderoles devant le Collège. On n'est pas pour aller se mettre en avant par rapport au conflit. Ce n'est pas la place de la Commune et ce n'est pas notre politique. Si vous n'étiez pas arrivés à vos fins par la manifestation, nous avons dit à Monsieur GARNIER que nous le soutiendrons. Ce n'est pas le rôle de la Commune à se mêler à des pétitions, à des syndicats d'écoles ..."

Madame Edith DOUCET : "excusez-moi, mais personnellement, en tant que personne résidant à Saint-Loup, ne me dites pas que vous ne pouvez pas signer une pétition, je suis désolée"

Madame Maud BOGGIO : " qui vous dit que je ne l'ai pas signée? individuellement, je n'ai pas à vous dire si je l'ai signée ou pas. On est en Conseil Municipal, vous dites : la commune ne s'est pas investie. Je dis que la Commune n'ira pas manifester sur la route avec des banderoles, elle a apporté son soutien au Principal comme il le lui a demandé. Ce n'est pas le débat de ce soir. En tant qu'individu, je fais ce que je veux et j'adhère même à des syndicats d'écoles puisque mon fils est lycéen et cela n'a rien à voir avec mon mandat d'élue"

Monsieur Thierry BORDOT déclare que les parents d'élèves attendaient seulement un message qu'ils n'ont pas eu.

Madame Maud BOGGIO : " Monsieur GARNIER a eu le message et je pense que c'était plus important que nous soutenions le collège, et en même temps, nous ne gérons pas le Collège, c'est le Conseil Général "

Monsieur Thierry BORDOT : "ce n'est pas un problème de gestion "

Madame Edith DOUCET : " vous savez quand même que s'il y avait des primo-arrivants ou des familles qui venaient s'installer à Saint-Loup avec des enfants scolarisables au collège, on ne pouvait pas les prendre, ce qui fait dire qu'au niveau de la Commune, les gens s'en allaient. On ne peut pas dire aux gens de venir habiter dans une ville ou un village..."

Madame Maud BOGGIO : " ne refaites pas la polémique, je la connais, j'étais en commission avec Monsieur GARNIER, je sais de quoi on parle. Je vous donne la position de la Commune. On a apporté notre soutien à Monsieur GARNIER qui ne nous a rien demandé de plus "

Mademoiselle Valérie RUGGI : " je ne comprends pas, on est censés parler du Mont Pautet, cela n'a rien à voir. Excuse-moi Edith, je sais que tes enfants sont au collège, mais on doit débattre du Mont Pautet "

Madame Edith DOUCET s'adressant à Valérie RUGGI : " un jour ou l'autre, tu seras confrontée au problème, le jour où le collège ne sera plus en ZEP, on aura encore des heures

de cours en moins. Je suis allée à l'entretien qui a lieu avec l'Inspecteur d'Académie, je sais ce qui a été dit : le gros problème au niveau du collège, c'est que tout le monde se disait qu'un jour le collège de Saint-Loup ne serait plus en ZEP, d'autant plus que si on désaffecte les écoles du Mont Pautet. Ce sont eux qui alimentent la ZEP, alors, à ce moment là, demandez à ce que le Centre soit mis en ZEP "

Madame Maud BOGGIO : " croyez-vous qu'on a attendu que vous posiez la question pour le faire? Ce n'est pas possible, il n'y aura pas de création de ZEP. On l'a demandée depuis 4 ans à Monsieur COLIN qui ne peut pas nous accorder quelque chose qui n'existe pas. Il faut arrêter de parler de choses qui ne sont pas possibles "

Monsieur Thierry BORDOT : " J'ai rencontré Michel RAISON dernièrement, ce ne sont pas les propos qu'il m'a tenus. Il m'a dit que c'était possible. Il va donc falloir vous mettre d'accord ! "

Madame Maud BOGGIO : " je vais vous répondre parce que j'ai rencontré Michel RAISON 24 heures après vous et par l'intermédiaire de Loïc DABORIE, il m'a appelée en me disant qu'il fallait se rencontrer car il y avait des choses qu'on ne maîtrisait pas bien. On en a parlé. On est allés ensemble voir les textes gouvernementaux sur internet pour savoir si cela était possible ou pas. Monsieur COLIN avait toujours dit non quand on lui avait demandé, que c'était non, mais on se disait peut-être que oui. Effectivement, il n'y a nulle part en France, de création de nouvelles ZEP "

Madame Evelyne VALOT : " non, mais revoir les critères "

Madame Maud BOGGIO : " ils ne reviendront pas sur la ZEP. Madame BERNARD avait même ressorti les critères d'attribution à l'époque. Ils avaient été fournis à Monsieur COLIN pour lui montrer qu'il y a autant de familles aujourd'hui au Centre que dans les quartiers qui rentrent dans les conditions ZEP. Il en convient autant que moi, mais il m'a répondu clairement que ce ne sont pas les critères d'attribution qui rentrent en jeu, c'est que la politique globale en France n'est pas à la création de ZEP"

Monsieur Thierry BORDOT : " je préfère ce discours là plutôt que de dire ce n'est pas possible, c'est un choix "

Monsieur Jean-François AZOU : " c'est un choix qui nous dépasse "

Madame Maud BOGGIO : " ce n'est pas le choix de la Commune de Saint-Loup, c'est national. Je pourrais manifester que cela ne changerait rien. Cela fait 4 ans que je me bats pour qu'il y ait une ZEP dans la Commune. Quand j'ai manifesté le désir de faire des écoles dans les quartiers et de transformer les écoles du Centre, de supprimer les écoles primaires, on ne parlait pas de maternelle mais on pensait réhabiliter l'école du Centre qui est en deux morceaux et qui n'est pas pratique, la majorité des Lupéens était contre "

Monsieur Thierry BORDOT : " comment vous le saviez ?"

Madame Maud BOGGIO : " mais parce qu'ils me l'ont dit. Parce que le Maire a eu des appels, moi également, j'ai même été menacée, mes collègues vous le diront. Quotidiennement, on était tous interpellés. Je ne peux pas contenter tout le monde, il est normal que les gens du Chanois ne veulent pas qu'on ferme leur école, il est normal que les

gens du Mont Pautet ne soient pas d'accord et il est normal ou pas que les gens du Centre ne veulent pas qu'on touche à leur école. "

Monsieur Thierry BORDOT : " à plus forte raison. Puisqu'on ne peut rien faire, il faut d'autant plus laisser l'existence de cette école du Mont Pautet. Vous parlez d'échec personnel, mais c'est l'échec d'une Commune. Ce n'est pas un bon projet. Là où je ne vous suis pas trop, c'est qu'on ne peut pas non plus dire que c'est la faute des parents d'élèves "

Madame Maud BOGGIO : " je ne dis pas que c'est la faute des parents d'élèves, je ne l'ai d'ailleurs jamais dit "

Madame Evelyne VALOT : " oui, mais là, les parents sont devant le fait accompli, il risque d'y avoir une fermeture d'école. A ce moment là, il est encore temps que les personnes concernées se mobilisent et si on arrive à ramener des enfants sur le quartier, pourquoi pas garder l'école "

Madame Maud BOGGIO : " j'ai échoué l'année dernière, je l'ai fait, je suis allée faire du porte à porte "

Madame Evelyne VALOT : " oui, mais les parents n'y croyaient pas, là, ils sont devant le fait accompli. Les parents sont conscients aujourd'hui que leur enfant n'ira plus à l'école au pas de la porte, mais qu'il devra descendre au centre ville "

Madame Maud BOGGIO : " je suis d'accord, mais je n'ai pas de solution "

Monsieur Michel LEROY : " là, vous allez au devant de toute demande, personne ne vous demande de fermer l'école du Mont Pautet. L'inspecteur d'académie vous laisse royalement un poste et vous, vous allez au devant de lui en lui disant non, on va fermer "

Madame Maud BOGGIO : " vous trouvez juste de faire tourner une école de 300 m2 avec 19 enfants dedans ?"

Monsieur Michel LEROY : " moi je trouve juste de demander l'avis des enseignants, l'avis des parents et je trouve juste aussi de prendre en considération tous les avis du quartier et de faire des réunions qui s'appellent des réunions avec des membres de la commission des écoles et des directeurs d'écoles. L'école du Centre ne savait même pas que l'école du Mont Pautet allait fermer ! "

Madame Maud BOGGIO : " ce n'est pas vrai, j'ai appelé personnellement Madame DROUET il y a trois semaines, alors je voudrais qu'on arrête de colporter tout et n'importe quoi, parce que si on colporte tout et n'importe quoi, la dernière date de ce matin , il était soit disant question qu'il y ait des pancartes devant l'école pour protester. J'ai appelé Madame LEROUX qui m'a juste dit qu'il y avait une petite affiche indiquant la séance du Conseil Municipal et où on débattrait du sujet. J'ai appelé Madame DROUET une semaine après que j'aie parlé avec Madame LEROUX pour l'informer de ce qu'on allait faire. Je suis désolée, mais les gens concernés ont été prévenus "

Monsieur Michel LEROY : " rien ne vous empêchait d'inviter les parents d'élèves le soir de la commission des écoles "

Madame Maud BOGGIO : " les parents d'élèves du Mont Pautet, je les vois à chaque conseil d'école, ils étaient là, ils savent qu'il n'y a plus d'enfants, je ne peux pas inventer une classe à 30 ou 40 élèves "

Monsieur Michel LEROY : " je pense qu'on aurait pu en parler avec les parents d'élèves "

Madame Maud BOGGIO : " et qu'est-ce que cela change ?"

Monsieur Michel LEROY : " le directeur de l'école primaire du Centre va avoir des élèves qui vont venir à la rentrée parce que les parents qui ont des enfants en maternelle et en primaire ne vont pas pouvoir être aux deux places en même temps "

Evelyne VALOT demande s'il est possible de laisser s'exprimer les parents d'élèves présents et les enseignants présents dans la salle.

Madame LEROUX n'apprécie pas qu'on remette en cause la qualité de l'enseignement dans son école. Elle affirme : " avec 19 élèves dans l'école, on travaillerait différemment mais arrivés au CP, les élèves seraient à égalité avec ceux du Centre. Si on ferme la maternelle, dans un an, on fermera le primaire alors que les enfants qui ont débuté là continueront là. Nous n'avons pas compris votre précipitation de fermer la classe, rien n'a été discuté.

Elle souhaite présenter un autre aspect de la situation : " effectivement depuis 15 ans l'école est en ZEP, ce qui veut dire qu'on accueille des enfants qui ne sont pas plus sots que d'autres, loin de là, mais qui ont besoin d'un petit coup de pouce, qui ont besoin d'autre chose. Si malheureusement l'école est fermée, et bien, miraculeusement, ces enfants n'auront plus de soucis puisqu'ils vont descendre à l'école du Centre qui n'est pas en ZEP donc ils ne bénéficieront plus d'aucune aide ZEP puisqu'ils changent de statut. Je pense que c'est aussi un aspect à considérer "

Madame Maud BOGGIO : " les primo arrivants se chiffrent à combien d'enfants ? "

Réponse de Madame LEROUX : " 3 primo arrivants et au niveau de l'aide ZEP, tous les moyens et tous les grands "

Madame BOGGIO : "parce que vous êtes en ZEP, mais est-ce que tous ces enfants en ont besoin ?"

Madame LEROUX : " tous, non, mais une majorité "

Madame Maud BOGGIO : " très honnêtement, si un problème se situait à ce niveau là de façon probante, je pense que la Commune prendra l'engagement que ces enfants puissent aller au Chanois avec un transport. Le but n'est pas de défavoriser des enfants qui ne vont pas bien, c'est de régulariser une situation qui est ingérable. On parle de quelques enfants, mais dans ce contexte, on ne les laissera pas tomber, c'est évident"

Monsieur Michel LEROY : " avez-vous pensé que si le bâtiment est désaffecté, on n'aura plus droit aux subventions pour l'entretenir, s'il y avait des problèmes d'isolation, de toiture... on n'aurait plus droit aux subventions du Conseil Général "

Madame Maud BOGGIO : " il n'y a plus de problème de toiture, elle a été refaite "

Monsieur Michel LEROY : " il y a encore 2 ou 3 fenêtres à changer "

Madame Maud BOGGIO : " je ne sais pas où est le problème, ce n'est pas le problème de ce soir "

Monsieur Michel LEROY : " le bâtiment étant désaffecté, ce n'est plus une école ! "

Madame Maud BOGGIO : " on ne vous a pas dit qu'on allait en faire un squat, on a décidé qu'il fallait trouver une solution pour qu'il ne nous coûte rien , mais qu'il ne se dégrade pas , c'est ce que l'on a dit et qu'on s'engage à faire "

Monsieur André ROUILLER met aux voix cette désaffectation d'école :

Avec 6 voix pour (Mr ROUILLER, Mr MANGEL, Mme BARRET, Mrs GENET, RICHARD, GRANDJEAN) 4 contre (Mrs LEROY Hervé et Michel, Mme DOUCET et Mr BORDOT) 13 abstentions, le Conseil Municipal décide de désaffecter l'école maternelle du Mont Faut et.

Madame Edith DOUCET voudrait des précisions sur l'inondation de la boulangerie QUINTAINE.

Monsieur Thierry MANGEL répond que la Commune a cherché une éventuelle fuite qu'elle n'a pas trouvée. Il déclare : " en accord avec les HLM, le puits de l'îlot rue des Jardins a été pompé pour voir si cela avait un lien et à la demande de l'expert et au delà de nos compétences communales, on a creusé un trou devant chez QUINTAINE, mais on n'a rien trouvé, on arrivait jusqu'à la roche. L'expert en a convenu: la Ville n'était pas responsable, les HLM par rapport au puits n'étaient pas responsables non plus. Ce n'est pas le réseau d'eau potable, puisque des analyses ont été effectuées, c'est un problème délicat, j'ai l'impression qu' on est allés au delà de la compétence de la Commune. On a la preuve par rapport au passage caméra, que cela n'incombe pas à la Ville.

Monsieur Michel LEROY demande des informations sur les résultats d'analyse d'eau qui ont été affichés, qui mentionnaient que l'eau était consommable mais qu'il y avait des paramètres anormaux et que la Ville recevrait un courrier de la DDASS concernant ces paramètres.

Monsieur André ROUILLER répond que nous avons reçu la nouvelle analyse et que les résultats sont conformes.

Madame Evelyne VALOT se propose de lire le courrier reçu de la Cour des Comptes.

Monsieur Thierry BORDOT pense que cela soulève un problème d'équilibre. La Chambre Régionale des Comptes se réfère à la sincérité avec laquelle les budgets ont été votés. Pour lui, c'est un problème important pour la Commune d'être alertés de cette manière. Je ne juge pas, je fais simplement référence au constat qui est fait par le Préfet et par la chambre Régionale des Comptes, c'est un avis important "

Madame Evelyne VALOT : " les conseils, je dirais presque les exigences, puisqu'il veut un budget équilibré pour 2006, une augmentation de plus de 20 % sur le budget de l'eau pour réussir à l'équilibrer, c'est impossible, on a déjà augmenté de 5%, et regardez le résultat: entre nous, cela ne passe, alors, imaginez la réaction des Lupéens "

Il ajoute : " sauf à prendre des décisions très impopulaires pour vous, manifestement, on va au devant d'une situation qui va se bloquer "

Madame Evelyne VALOT " il n'y a pas forcément d'impopularité, mais si les Lupéens ne peuvent pas payer "

Monsieur Thierry BORDOT : " est-ce que la Chambre Régionale des comptes va s'inquiéter de savoir si les Lupéens peuvent payer ou non ? Maintenant, la question qui se pose est : qu'est-ce que vous allez faire par rapport à cela ? et nous, on ne pourra pas ne rien dire par rapport à l'importance de cette situation là !"

Monsieur Denis HACQUARD : " on s'en doute bien, mais cette situation ne date pas d'aujourd'hui, alors vous, avez-vous la solution miracle? On a une masse salariale qui est énorme, on a des gens qui ont des compétences supplémentaires, on va avoir une augmentation de 4% sur les assurances, ce sont des dépenses incompressibles, qu'est-ce que vous voulez faire ? ce n'est pas la peine de phraser, là, on devrait tous travailler ensemble. Aujourd'hui, la seule solution est : ou on augmente les impôts, ou on met des gens dehors ou on ne fait pas d'investissements, alors quoi faire ? "

Monsieur Thierry BORDOT : "je ne cherche pas de responsabilités. Nous, on constate les choses, il y a plusieurs années qu'on vous dit qu'on est pas d'accord avec certaines décisions qui sont prises, on arrive maintenant à une situation ou on vous demande ce que vous allez faire "

Madame Maud BOGGIO : " on va en parler dans 15 jours "

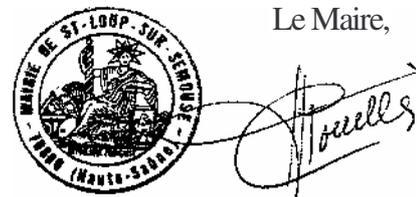
Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 heures 30.

Le Secrétaire,

Le Maire,



Thierry MANGEL



André ROUILLER